



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
SECRETARIAT EXÉCUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)
N° du Projet : P176396/P180987
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

MISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI « PAFEN »

Intitulé du projet	PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI « PAFEN »
SUR FINANCEMENT IDA :	E0930-BI/E2820-BI
N° du Projet :	P176396/P180987

TERMES DE RÉFÉRENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGÉ DE MENER UNE ÉTUDE D'IMPACT D'UNE MONNAIE NUMÉRIQUE DE LA BANQUE CENTRALE (MNBC) OU CBDC À LA BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI



Juin 2026



TERMES DE RÉFÉRENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGÉ DE MENER UNE ÉTUDE D'IMPACT D'UNE MONNAIE NUMÉRIQUE DE BANQUE CENTRALE (MNBC) OU CBDC À LA BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère	Ministère des Finances, du Budget et de l'Économie Numérique
Projet	Projet d'Appui aux Fondations de l'Économie Numérique
Activité 2.2.3.15	AT: Étude d'impact d'une Monnaie Numérique de la Banque Centrale (MNBC), incluant une preuve de concept ou « proof of concept » (PoC) restreint
Bénéficiaire	Banque de la République du Burundi

I. INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burundi a reçu un financement de la Banque Mondiale pour la mise en place du Projet d'Appui aux Fondations de l'Économie Numérique du Burundi (PAFEN). Il est prévu qu'une partie des ressources de ce financement soit utilisée pour financer les prestations d'un bureau pour mener l'étude d'impact d'une Monnaie Numérique Banque Centrale (MNBC) ou CBDC en anglais.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. DESCRIPTION DU PROJET PAFEN

L'objectif de ce Projet est d'augmenter l'accès à l'internet à haut débit, particulièrement pour les populations mal desservies, et d'améliorer la capacité du Gouvernement à gérer les ressources plus efficacement et à fournir des services publics par voie numérique ; ce qui contribuera à jeter les bases d'un développement accéléré de l'économie numérique au Burundi.

Les Composantes du Projet

Le Projet comprend 4 composantes ci-après :

Composante 1 : Accès et inclusion numériques :

- Sous-composante 1.1 : Environnement favorable au développement du marché du haut débit et à l'accès au numérique ;
- Sous-composante 1.2 : Accès à la connectivité locale ;
- Sous-composante 1.3 : Facilitateurs d'accès local et d'inclusion numérique.

Composante 2 : Facilitateurs de la prestation de services publics numériques :

- Sous-composante 2.1 : Cadres institutionnels, juridiques, de gouvernance et technologiques pour les services en ligne ;
- Sous-composante 2.2 : Infrastructure et plates-formes gouvernementales numériques partagées ;
- Sous-composante 2.3 : Numérisation de certains services et de cas d'utilisation phares ;
- Sous-composante 2.4 : Modernisation des principaux processus de Gestion des Finances Publiques.

Composante 3 : Coordination institutionnelle et gestion du projet

Composante 4 : Composante de réponse d'urgence.

Parmi ses activités, le Projet cherchera à créer un gouvernement numériquement actif en finançant des facilitateurs numériques transversaux qui peuvent stimuler la capacité de prestation de services publics numériques par le biais



de cadres de gouvernance partagés, d'une infrastructure numérique économe en énergie et résiliente, et de plates-formes publiques numériques, et ainsi soutenir l'augmentation progressive des services électroniques transactionnels et une plus grande utilisation des technologies numériques par le gouvernement.

Au niveau de la Composante 2 « **Facilitateurs de la prestation de services publics numériques** » qui financera les fondations transversales du gouvernement numérique qui peuvent renforcer la capacité de prestation de services publics numériques sécurisés et l'utilisation des outils et systèmes numériques par l'administration publique du Burundi.

La Sous-composante 2.2 « **Infrastructure et plates-formes gouvernementales numériques partagées** » est dédiée à l'amélioration de la capacité du Gouvernement du Burundi à fournir des services publics numériques en introduisant une infrastructure, des plateformes et des capacités numériques gouvernementales partagées et sécurisées. Elle adoptera une approche climatiquement intelligente pour moderniser et introduire une infrastructure et des services de gouvernement à gouvernement (G2G) partagés, réutilisables et sécurisés et assurer leur adoption par les MDA.

Dans cette perspective, PAFEN va financer une **étude d'impact d'une Monnaie Numérique de Banque Centrale (MNBC) ou CBDC à la Banque de la République du Burundi, inscrite au Budget Programme inscrite au PTBA 2024-2025 pour la Banque de la République du Burundi (BRB) sous le code 2.2.3.15.**

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTIVITE

Au Burundi, la monnaie électronique utilisée dans différentes transactions est émise par des institutions financières privées, les établissements émetteurs de monnaie électronique, dont deux issus des compagnies de téléphonie mobile et d'autres autonomes, en complément de la monnaie fiduciaire émise par la BRB.

La devise d'une nation symbolise la confiance que les citoyens accordent en ses institutions. Une MNBC est une forme de monnaie émise par la banque centrale, sous un format dématérialisé. Cela implique que la MNBC, une fois adoptée, doit avoir un cours légal et ne peut donc pas être refusée dans les transactions effectuées sur le territoire national.

La monnaie électronique est une somme de monnaie stockée sur un support qui n'est pas un compte bancaire (ex. : carte prépayée, porte-monnaie électronique) en contrepartie d'une remise de fonds auprès de l'émetteur. Des espèces physiques peuvent également être déposées sur un compte de monnaie électronique.

Une monnaie numérique, qu'elle soit émise par les banques commerciales ou la banque centrale, ne doit pas être confondue avec un crypto-actif (comme le bitcoin) qui n'est pas une monnaie et présente des risques pour ses détenteurs. L'émission d'une MNBC est étudiée par plusieurs banques centrales en liaison avec la numérisation des paiements et de l'économie, car le développement du e-commerce et l'utilisation croissante de moyens de paiement dématérialisés et innovants, développés notamment par de nouveaux acteurs (Fintech) s'accompagnent d'une baisse de l'utilisation de la monnaie de banque centrale fiduciaire (pièces et billets).

III. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

1. OBJECTIFS

- i. Analyse approfondie de l'impact potentiel d'une MNBC émise par la BRB au Burundi ;
- ii. Analyse des opportunités et des défis d'une MNBC ;
- iii. Organisation des séances d'échanges entre la BRB, les banques commerciales et les sociétés de téléphonie mobile pour récolter leurs avis et considérations sur l'opportunité d'une MNBC ;
- iv. Développement d'un PoC pour appréhender le fonctionnement d'une MNBC ;
- v. Evaluation des coûts de l'implémentation d'une MNBC.





IV. RESULTATS ATTENDUS

- i. Analyse d'impact sur;
- La politique monétaire et fiscale ;
 - Le système national de paiement ;
 - Le système financier (banques et non banques) ;
 - Le cadre légal et réglementaire (y compris AML/CFT) ;
 - Les solutions pour permettre des transactions sans connexion Internet ;
 - Les solutions pour les défis d'accès à l'électricité ;
 - Les canaux de distribution et d'utilisation ;
 - Les prérequis techniques et organisationnels (y compris en matière de cybersécurité), avec évaluation des compétences actuelles du personnel de la BRB et des institutions partenaires en matière de gestion de systèmes numériques ;
 - Un PoC est développé et testé avec la banque centrale.

V. ETENDUE DE LA MISSION

Cette étude vise à fournir à la BRB une base solide pour décider si et comment introduire une MNBC au Burundi. Une analyse approfondie de l'impact potentiel d'une Monnaie Numérique de Banque Centrale (MNBC) émise par la Banque de la République du Burundi (BRB), nécessite une évaluation de dimensions clés, (économiques, sociales, technologiques et politiques et bien d'autres) avec des sous-éléments spécifiques.

a) Dimension technique

- **Technologie** : Analyse des options pour la MNBC (blockchain publique/privée, DLT, systèmes centralisés, solutions hybrides).
- **Sécurité** : Analyse des besoins en cybersécurité (cryptographie, protection contre les cyberattaques, gestion des clés privées).
- **Fonctionnalités** : Analyse des exigences techniques (vitesse des transactions, scalabilité, interopérabilité avec les systèmes existants).
- **Accessibilité** : Analyse des solutions pour les transactions hors ligne (ex. SMS, USSD, cartes intelligentes), essentielle dans un pays à faible pénétration d'Internet.

b) Dimension d'infrastructure

- **Infrastructure** : Analyse de la couverture réseau (2G, 3G, 4G) et des alternatives pour les zones non connectées.
- **Énergie** : Évaluation des besoins en alimentation électrique fiable et des solutions de secours (ex. énergie solaire).
- **Points d'accès** : Identification des canaux d'interaction pour les utilisateurs (téléphones mobiles, agents bancaires, guichets).

c) Dimension politique

1. Souveraineté

- Analyse de l'impact sur les cryptomonnaies privées et l'autonomie face aux pressions externes.



- Analyse de l'opportunité d'intégration dans une MNBC régionale pour faciliter le commerce et attirer des investisseurs.
- d) Dimension humaine et organisationnelle
- **Compétences** : Évaluation des capacités techniques du personnel de la BRB et des partenaires (banques, opérateurs télécoms).
 - **Formation** : Estimation des besoins en renforcement des compétences (ex. blockchain, cybersécurité).
 - **Coordination** : Analyse des processus internes pour intégrer la MNBC dans les opérations de la BRB.
- e) Dimension économique et contextuelle
- **Contexte local** : Prise en compte des spécificités du Burundi (faible bancarisation, économie informelle, infrastructures limitées).
 - **Utilisateurs cibles** : Évaluation des besoins des populations rurales et urbaines, ainsi que des institutions financières.
 - **Interopérabilité** : Analyse de la compatibilité avec les systèmes de paiement existants.
- f) Dimension PoC
- **Simulation** : Proposition d'un PoC pour tester la MNBC .
 - **Évaluation des risques** : Identification des risques techniques et infrastructureux avec des mesures d'atténuation.

VI. DUREE ET CALENDRIER DE PRODUCTION DES LIVRABLES DE LA MISSION

La mission du consultant se réalise sur une durée estimée à quatre (4) mois, soit environ dix-sept (16) semaines calendrier et soumettre les livrables suivants, en se basant sur les échéanciers indicatifs et le calendrier de paiement détaillés ci-dessous :

No	Calendrier: Signature + X Semaines	Étape/livrable	Échéancier de paiement indicatif
L1.	Signature + 4 Semaines	Rapport d'évaluation : Analyse d'impact et synthèse des besoins techniques (technologies recommandées, sécurité) et infrastructureux (lacunes actuelles, solutions proposées).	20 %
L2.	Signature + 8 Semaines	Cartographie : Inventaire des infrastructures existantes (réseaux, points d'accès) avec leurs limites et potentiels.	40%
L3.	Signature + 10 Semaines	Recommandations : Proposition de solutions adaptées au Burundi (ex. technologie hors ligne, partenariats avec opérateurs télécoms).	
	Signature + 12 Semaines	PoC	40%
L4.	Signature + 13 Semaines	Budget estimatif : Chiffrage des coûts pour combler les lacunes identifiées (CAPEX et OPEX).	



VII. LANGUE DE TRAVAIL

La langue de travail au Burundi étant le Français, le prestataire devra tenir les différentes discussions et échanges en Français, et soumettre l'ensemble des documents produits dans cette mission en langue française. Tous les rapports attendus seront accompagnés d'une note de synthèse ainsi que d'une présentation PowerPoint.

VIII. PROFIL DU CABINET

- La présente mission sera réalisée par un cabinet de conseil spécialisée dans les technologies financières et la transformation numérique des institutions financières, avec une expertise particulière dans le domaine de la monnaie numérique de banque centrale.
- Le cabinet devra avoir déjà mené au moins deux (2) projets d'étude de faisabilité pour une mise en œuvre des solutions CBDC adaptées aux besoins des banques centrales et des institutions financières.
- Avoir à son actif une mise en place réussie de POC pour des banques centrales.
- Le cabinet devra démontrer une maîtrise des technologies blockchain et des cryptomonnaies.
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions de conseils stratégiques en matière de réglementation financière et de conformité pour l'intégration réussie des MNCB.

Le cabinet devra, pour cela, mettre en place une équipe multi disciplinaire composée des experts suivants :

1. Expert en Finance

- Titulaire d'un diplôme universitaire de Doctorat en finance, économie financière ou gestion financière.
- Avoir au moins quinze (15) ans dans le domaine financier, avec une expertise en macroéconomie, politique monétaire et gestion des risques.
- Avoir réalisé au moins 3 projets en matière d'analyse des implications financières de la MNCB modélisation des scénarios économiques et élaboration de stratégies financières.
- Avoir une très bonne connaissance du Français, écrit et parlé.

2. Spécialiste de la Technologie Blockchain

- Titulaire d'un diplôme universitaire de Master en informatique avec une spécialisation en blockchain, cryptographie ou technologies décentralisées.
- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans conseil, le développement de solutions basées sur la technologie blockchain.
- Avoir réalisé au moins 2 projets en matière de conception et mise en œuvre de solutions techniques pour la MNCB.
- Avoir une très bonne connaissance du Français, écrit et parlé.

3. Expert en Réglementation Financière

- Titulaire d'un diplôme universitaire Master spécialisé en droit des affaires, en droit financier ou en réglementation financière.
- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine de la conformité réglementaire, la réglementation financière ou aux affaires juridiques dans le secteur financier.
- Disposer d'une expérience pratique de 5 ans dans l'interprétation et l'application des lois financières
- Avoir réalisé au moins une (1) mission similaire
- Avoir une très bonne connaissance du Français, écrit et parlé



4. Spécialiste en Transformation Digitale

- Titulaire d'un diplôme universitaire (au moins master) en gestion, en technologie de l'information, en stratégie d'entreprise ou dans un domaine connexe
- Avoir au moins quinze (15) ans d'expérience en matière de transformation digitale avec une expérience dans la conduite de projets de modernisation des infrastructures technologiques.
- Avoir réalisé au moins une (1) mission de supervision de la transition vers la MNCB, identification des besoins en transformation digitale et mise en place de processus efficaces.
- Avoir une très bonne connaissance du Français, écrit et parlé

5. Analyste en Monnaie Digitale de Banque Centrale

- Titulaire d'un diplôme universitaire (au moins master) en finances, en économie ou en technologie financière
- Avoir au moins 15 ans d'expérience dans le domaine des monnaies numériques de banque centrale (MNCB) avec une expérience significative dans le domaine des technologies financières et des systèmes de paiement
- Avoir réalisé au moins 3 projets de conception, développement, évaluation des solutions MNCB, analyse des données financières et reporting.
- Avoir une très bonne connaissance du Français, écrit et parlé

IX. PROCÉDURE DE CONTRACTATION, DE REPORTING ET DE VALIDATION

Le Consultant sera contracté par le PAFEN, qui gèrera le paiement et qui se chargera de l'approbation des livrables. Tous les livrables doivent être soumis au Coordonnateur de l'UGP assigné et au point focal de la BRB, qui seront communiqués. Les livrables écrits doivent être soumis électroniquement au format PDF et Word modifiable, permettant ainsi de faire des commentaires/modifications.

Un petit comité technique sera chargé de passer en revue chaque livrable pour fournir des commentaires/valider chaque livrable dans un temps raisonnable. Sur demande, le Consultant pourra également être amené à présenter verbalement le livrable (en personne ou virtuellement) aux parties prenantes concernées, pour permettre des retours et une validation.

X. LA RESPONSABILITE DU CLIENT

Le client doit fournir les éléments suivants au mieux de ses capacités :

- Toutes les données et tous les rapports gouvernementaux disponibles considérés comme pertinents pour accomplir et faciliter les tâches identifiées ;
- L'accès aux fonctionnaires clés au sein des ministères, départements et agences concernés, le cas échéant ;
- Faciliter la coopération d'autres organisations, dont les activités et les programmes peuvent être considérés comme pertinents pour cette mission, afin de permettre au bureau d'études d'avoir accès aux informations nécessaires à la réalisation de leur programme de travail ;
- Assurer un examen et une validation rapides des produits livrables soumis, en visant un délai d'une semaine pour chaque produit livrable ;
- Autre soutien logistique pour organiser l'atelier de validation ;
- Soutien pour toute autorisation locale demandée pour mener des recherches.



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)
N° du Projet : P176396/P180987
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

XI. EMBLACEMENT

Le bureau d'études doit être disponible pour travailler au Burundi avec des déplacements possibles dans différentes régions du pays pour les consultations, plus particulièrement avec la BRB et le PAFEN.
La collaboration avec des experts locaux, basés au Burundi pendant la durée de la mission est encouragée car cela facilitera la collecte des intrants nécessaires et la connaissance du contexte local.

XII. METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le bureau d'études sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la Qualité et le Coût (SBQC), conformément au Règlement de la Banque mondiale en matière de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Septembre 2025 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.